

## Sphère publique et sphère privée dans l'œuvre et la pensée de Calvin\*

Olivier MILLET\*\*

### RÉSUMÉ

En raison de sa culture juridique, due à ses études universitaires, Calvin utilise volontiers les notions de "public" et de "privé", en les appliquant de façon originale à des domaines divers. Sur le plan personnel, Calvin a assumé la dimension publique (qui n'avait pas de légitimité institutionnelle) de sa vocation religieuse en publiant des livres et en exerçant d'abord une charge d'enseignement, avant de devenir prédicateur. D'autre part, Calvin connaît la mission des prophètes bibliques comme une fonction de discours public (tenu au nom de Dieu), au sens de la rhétorique antique, et il distingue ainsi les livres du canon biblique des livres apocryphes de la Bible, ces derniers étant réservés à une lecture privée. La distinction entre le public et le privé se retrouve dans le domaine de l'usage des images à sujet biblique, interdites dans les églises mais admises dans les maisons, ainsi que dans les façons, différentes à l'église et dans les maisons, de chanter les psaumes. Enfin, sur le plan politique, Calvin utilise encore la même distinction pour essayer de résoudre la question du droit de résistance à la tyrannie, en ne reconnaissant ce droit qu'à certaines personnes publiques. En conclusion, on précise le caractère innovant de l'emploi par Calvin de ces deux notions traditionnelles.

\*Mots-clés: Calvin, le public, le privé

\*\*Professeur à l'Université de Bâle, Docteur d'Etat (Université de Paris-Sorbonne)